

**Accord-cadre relatif à la mise en place d'un système d'information
pour la gestion des achats et des marchés publics**

Fonctionnement de l'accord-cadre

*Précisions sur les modalités de réalisation du
projet induites par le montage retenu*

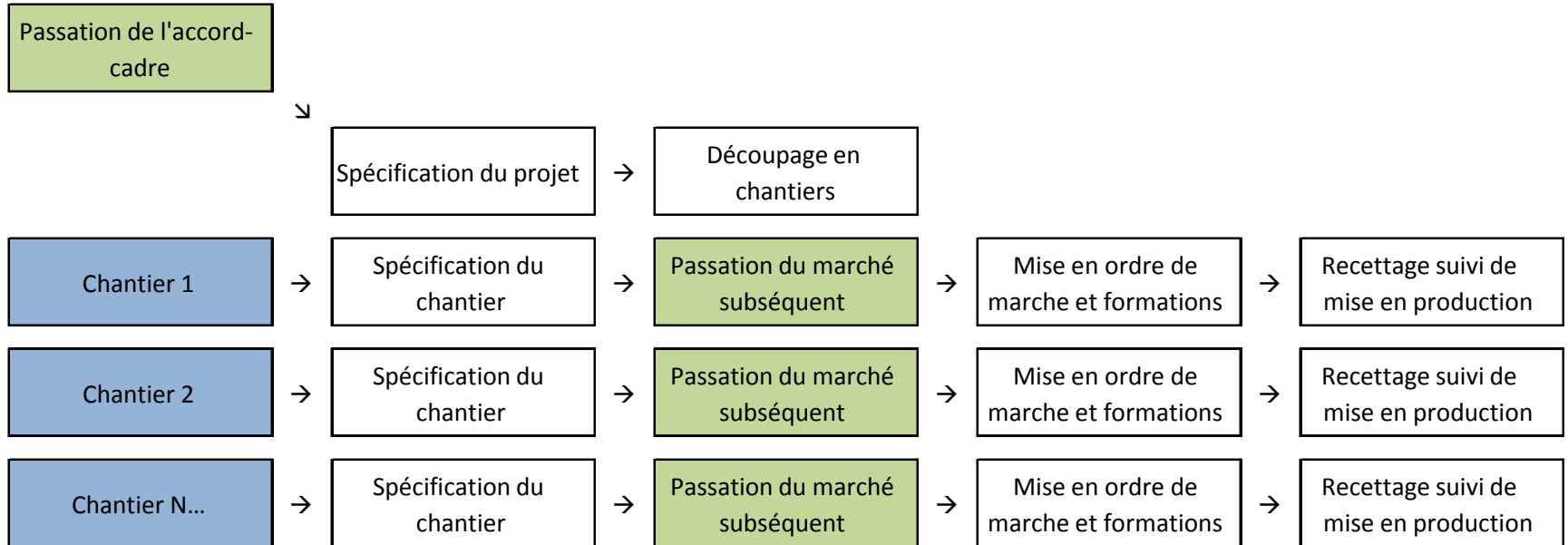
Pourquoi un accord-cadre

- Pour laisser une grande latitude aux membres du groupement dans le choix de ce qu'ils voudront déployer.
- Parce qu'un tel projet se décompose en plusieurs chantiers et qu'il est hypothétique de vouloir tout définir dans une offre initiale.
- Pour limiter voire supprimer le besoin en avenant grâce à un découpage fin au niveau des marchés subséquents.
- Pour continuer un dialogue sur les spécifications détaillées avant la mise en œuvre.

Les contraintes de l'accord-cadre

- Un manque de visibilité pour le titulaire de l'accord-cadre et donc (notamment) une contrainte en matière de mobilisation de ses ressources humaines.
- Pour le pouvoir adjudicateur, une absence d'engagement global notamment sur l'enveloppe financière.
- Une charge de procédure liée à la passation des multiples marchés subséquents.
- Le besoin d'avoir une prestation de suivi qui liaisonne les différents chantiers / marchés subséquents.

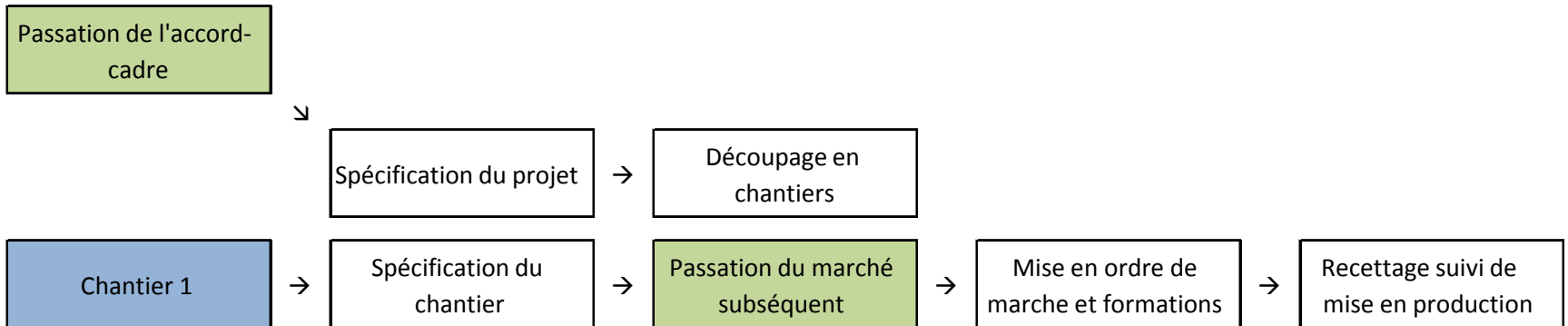
La cinématique du projet



Un chantier correspond au déploiement d'un module ou d'un ensemble de modules (ou de fonctionnalités) ou une prestation telle que reprise de données ou réalisation d'une interface.

Un chantier peut concerner une entité ou un groupe d'entités.

Le calendrier du projet



L'accord-cadre a une durée de 4 ans, c'est la durée maximale du projet.

Le chantier n° 1 correspond au déploiement du cœur de la solution (soit essentiellement rédaction et passation). La cible est une mise en production en septembre 2016.

Le suivi des marchés sera déployé dans la foulée, sans interface avec la GF dans un premier temps. Il s'agit avant tout de pouvoir démarrer le suivi des premiers marchés passés dans la solution dès qu'ils arrivent au stade notification.

Les fonctions de recensement des besoins seront idéalement opérationnelles en novembre pour identifier les besoins de consultation pour l'année 2017.

Le calendrier du projet (suite)

Les premières interfaces seront à livrer en 2017.

1. Interface avec le profil d'acheteur si celui-ci reste extérieur au périmètre du SIAM.
2. Interface avec la GF
3. Autres interfaces éventuelles (SID, Intranet...)

Les interfaces peuvent être réalisées par paliers (ne pas traiter tous les flux / les besoins en un bloc). Dans ce domaine, il faut être réaliste et ne pas retarder la satisfaction de besoins immédiats faciles à traiter.

A poursuivre : le suivi des marchés dont la passation n'a pas été suivie dans le SIAM. Sont particulièrement visés les marchés à bons de commandes.

A traiter : l'affinement des outils de reporting.

2017 ou 2018 : création de bibliothèques de prix (sous réserve).